

Sujet : [INTERNET] enquête publique Parc Eolien de Saint Sulpice

De : "alain mathieu14" <alain.mathieu14@laposte.net>

Date : 26/12/2021 11:54

Pour : <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

A l'attention des Membres et Président de la commission d'enquête

Je souhaite apporter un complément d'information à ma déposition précédente référencée : @46-MATHIEU-23122021-9H55 à propos de l'étude acoustique.

Le point de mesure PF4 présenté dans l'étude s'est déroulé sur ma propriété.

Le guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres – version révisée octobre 2020 édité par le ministère de la transition écologique préconise page 135

" Les localisations des points de mesure extérieurs doivent être choisies en champ libre dans un lieu de vie habituel (terrasses ou jardins d'agrément par exemple) ou à 2m en façade des habitations. Les localisations retenues devront être représentatives de la situation sonore extérieure habituelle que l'on veut caractériser et permettre de s'assurer que la vitesse du vent au niveau du microphone reste suffisamment faible pour ne pas générer un bruit aérodynamique sur la bonnette pouvant perturber le niveau sonore mesuré. "

Dans le cas présent le microphone est à plus de 2m de la façade et placé en plein vent dominant du Sud-Ouest à la sortie d'un couloir de 13 m de large formé par l'habitation et une grange (voir photo page 37 étude acoustique).

Les préconisations sont loin d'être respectées mais toutes les conditions visant à maximiser le niveau de bruit résiduel sont réunies avec pour conséquence une émergence quasi inexistante et un plan de bridage quasi inexistant pour le hameau. Au final tous les avantages pour l'exploitant et tous les inconvénients pour les riverains.

Mais un bruit résiduel important permet aussi dans le cadre de l'étude de faire admettre un volume sonore qui autrement serait jugé excessif.

On peut craindre des dépassements des seuils réglementaires une fois le parc installé, c'est pourquoi avant l'autorisation préfectorale des mesures acoustiques devraient être réalisées suivant les règles de l'art et en toute transparence.

Pour ce motif je vous demande à nouveau Mrs les membres et Président de la commission d'enquête, d'émettre un avis défavorable à ce projet.

Très cordialement

Mathieu Alain

La Chirade

87160 Saint Sulpice Les Feuilles

[Avast](#)

L'absence de virus dans ce courrier électronique a été vérifiée par le logiciel antivirus

[logo](#)

Avast.

www.avast.com